

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1918)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée Générale : du 23. juin 1918 à Flamatt

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

section propose une caisse de secours pour les artistes en cas de maladie — un petit comité, à Zurich, s'est occupé de la question. — Cette proposition mérite notre sympathie, elle est renvoyée à l'étude du Comité central.

Enfin, le Comité central propose, pour des raisons qu'il nous a développées, de nommer membres d'honneur : M. R. Kissling (Zurich), à l'occasion de son 70^e anniversaire ; M. G. Jeanneret, ancien président central et de la Commission fédérale des Beaux-Arts, et M. F. Landry. Ces propositions sont acceptées.

M. Gilsu demande si le Comité de la Caisse de secours a décidé quelque chose quant au calcul du 0/0 sur les œuvres d'art appliqué où la matière première forme souvent les $\frac{2}{3}$ de la valeur totale. M. Righini répond qu'il leur sera appliqué le système en usage pour les œuvres de sculpture.

La séance est levée à 6 $\frac{1}{2}$ h.



Procès-verbal de l'Assemblée Générale

du 23 juin 1918 à Flamatt.

M. W. Röthlisberger, vice-président, ouvre la séance à 11 h. et demie en rendant un hommage ému à la mémoire de Ferd. Hodler, notre regretté président central. L'assemblée se lève en son honneur. Elle en fait autant pour la mémoire des autres collègues morts pendant l'exercice écoulé. Il est passé à l'ordre du jour.

1. Le Procès-verbal de l'année précédente est adopté sans que lecture en soit demandée.

2. Le Rapport annuel du Comité central dont il est donné lecture en français par le secrétaire et en allemand par M. Steck est adopté. Comme scrutateurs sont priés de fonctionner les mêmes que ceux de la veille, c'est-à-dire MM. Koch (Bâle) et Hainard (Genève). Le président exhorte l'assemblée à ce qu'elle veuille bien autant que possible tenir compte du travail sérieux des délégués et ratifier les décisions de l'assemblée de la veille.

3. MM. *Mairet* et *Sarasin*, rapporteurs, lisent le procès-verbal de l'assemblée de la veille, le premier en français, le second en allemand. Ces procès-verbaux sont adoptés avec remerciements aux rapporteurs.

4. M. Righini, trésorier central, rapporte sur la Caisse centrale (dont les comp-

tes figurent dans le présent numéro du journal). M. Tièche, vérificateur, donne lecture du rapport de Messieurs les vérificateurs des comptes. L'assemblée donne pleine et entière décharge au trésorier et le remercie pour sa bonne gestion.

5. Comme réviseurs pour le nouvel exercice, sont nommés MM. Blailé (Neuchâtel) et Steiner (Aarau), et comme suppléants Ph. Ritter (Berne) et de Bosset (Neuchâtel).

6. Il s'agit de nommer un nouveau président central en remplacement de feu F. Hodler. Le Comité central et l'Assemblée des délégués proposent à l'Assemblée générale de nommer en cette qualité M. W. Röthlisberger, vice-président, qui pendant de longues années en compagnie de M. Righini a fait toute la besogne sans en avoir eu les honneurs. Cette besogne il l'a faite volontiers pour Hodler par amitié pour lui et pour nous le conserver comme président. M. Röthlisberger est nommé président central à l'unanimité et par acclamations, ce dont il remercie l'assemblée. Il interprète ce vote comme un témoignage d'affection et de reconnaissance, il fera son possible pour mériter cette confiance et espère que lorsqu'il aura lui-même terminé son mandat, l'Assemblée reportera cet honneur sur notre trésorier actuel dont les mérites pour la société ne peuvent plus être comptés.

Le fait de la nomination de M. Röthlisberger comme président central appelle son remplacement dans le Comité central. La Suisse latine s'y trouvant suffisamment représentée, le siège est laissé à la Suisse alémanique. Sur la proposition du Comité central et de l'Assemblée des délégués, l'Assemblée nomme M. Carl Liner, ancien président de la Section de Saint-Gall. Cette nomination lui est annoncée séance tenante par téléphone.

7. La cotisation reste à fr. 10. —

8. Le Budget 1918-1919 est adopté tel qu'il a été présenté à l'Assemblée des délégués.

9. A propos de la *Caisse de secours* sur laquelle le Rapport annuel contient des indications, M. Righini donne quelques explications sur la provenance des sommes. Il s'agit de nommer de nouveaux délégués qu'il est bon de changer souvent afin de faire connaître le plus possible dans nos Sections l'organisation de la Caisse de secours et son importance pour les artistes. Sont nommés MM. A. Tièche (Berne) et Phil. Hainard (Genève).

10. Les candidats dont les noms et qualificatifs sont lus deux fois sont acceptés.

Le président insiste à ce propos encore une fois auprès des Sections pour que celles-ci s'entourent de renseignements suffisants sur les candidats et que dans les

cas douteux elles les jugent sur l'envoi d'œuvres. La qualification requise par les statuts est un minimum et chaque Section a le droit de rendre l'accès dans la Société plus difficile.

11. Quant au Jury annuel, la Section de Berne propose de maintenir notre dernière liste en y remplaçant les trois membres ayant fonctionné dans des jurys par des noms nouveaux. Cette proposition est adoptée et MM. Oswald, Ammann et Sturzenegger sont remplacés par MM. Haller, Stiefel et H. Müller dont ils prennent les places respectives.

Touchant le nouveau mode d'élection du jury annuel, l'Assemblée générale se rallie à la proposition Hermanjat avec amendement du C. C. (liste de propositions de 40 noms dressée par le Comité central et non éligibilité réduite à une année). La question est soumise sous cette forme à l'étude du Comité central qui en référera aux Sections.

12. La proposition de la Section de Genève touchant l'indemnisation des délégués par la caisse centrale, longuement discutée par les délégués, a été rejetée sur la proposition de ces derniers.

13. La proposition de la Section de Zurich touchant la création d'une Caisse assurance-maladie est remise à l'étude du Comité central.

14. Sur la proposition du Comité central et de l'Assemblée des délégués, l'Assemblée générale nomme à l'unanimité comme membres d'honneur MM. Richard Kissling, sculpteur, Gustave Jeanneret, peintre, et Fritz Landry, sculpteur-médailleur. Aucune proposition individuelle n'étant formulée la séance est levée à 1 h. 10 m.

Le secrétaire, *Th. Delachaux.*



In memoriam. M^{me} Berthe Hodler et M. Hector Hodler ont fait don d'une somme de 20,000 fr. à la Caisse de secours pour artistes suisses en souvenir de feu Ferdinand Hodler. Nous remercions les généreux donateurs au nom de tous les artistes suisses pour ce beau legs.



AUSSTELLUNGEN :: EXPOSITIONS

Zürich. — *Kunsthhaus.* Ausstellung Aug. Rodin, 23. Juni-28. Juli. — *Salon romant.* J.-J. Luscher, Louis Vonlanthen, Madeleine Woog, 2-31 juillet.

Lausanne. — La Société Vaudoise des Beaux-Arts organise entre ses membres une exposition qui aura lieu du 15 septembre au 6 octobre 1918 dans les salles du Musée Arlaud. Les envois devront être annoncés avant le 31 août au président, M. Raphaël Lugeon, Villa Chanteloup, Avenue de Collonges, Lausanne.